



Ville d'Antibes Juan les Pins

CONSEIL MUNICIPAL
séance du vendredi 12 juillet 2013

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

00-2	DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE – DECISIONS – AUTORISATION DE SIGNATURE sur n°9 -24 et sur les marchés Salle Omnisports
------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

N°9 Convention de mise à disposition de l'ancien collège la Rostagne

Au dernier conseil municipal j'avais soulevé le problème du saccage des locaux du collège.

Je constate que la convention de mise à disposition date du 14 février 2013 et qu'elle a été modifiée par un avenant en date du 15 avril 2013. Il me semble, à la lecture de cet avenant, qu'il s'explique par l'état du collège.

Peut-on connaître l'étendue des dégâts, le coût pour la collectivité au sens large du terme ?
Est-ce qu'il y a eu une plainte de déposer et si elle a porté ses fruits ?

N°24 Occupation temporaire de la villa Eilen Roc

Je rappelle notre opposition à la transformation en parking du site de la villa Eilen Roc pour cette soirée hors-sol du Festival de Cannes qui ne concerne qu'une infime partie des festivaliers et qui n'a aucun intérêt général !

Les marchés.

Encore une vague de marchés concernant la salle omnisports ! Décidément chaque séance du Conseil municipal a son lot d'avenants.

Le total aujourd'hui atteint **532 725,94 €**

C'est un véritable inventaire à la Prévert ! Cela va du revêtement du sol souple au chauffage en passant par la plomberie, les peintures, etc.

Normalement un avenant sert à inclure un coût supplémentaire imprévu dû à des causes inconnues. Là non, ce sont tous les corps de métier qui demandent une rallonge.

Je souhaiterais que la Commission des finances puisse se pencher sur ces surcoûts avec tous les éléments mis à sa disposition et que nous bénéficions d'un point précis sur la réactualisation du coût de la salle.